



CHARTRE DU VOLLEYEUR ET DE SON ENTOURAGE

Votre club s'engage à proposer un **service d'accueil du plus grand nombre** et à donner droit à une **formation de qualité**. Tous ceux qui désirent pratiquer le volley-ball et/ou le beach-volley, doivent pouvoir y trouver leur place auprès d'éducateurs et d'entraîneurs qui sont à leur écoute*.

La pratique du volleyball et/ou du beach-volleyball doit **être un plaisir** pour chaque joueur et joueuse.

Philosophie de l'entraînement au sein du club :

Etre **responsable et acteur** de sa propre formation de joueur et dans la formation d'un collectif convivial, soudé et compétitif, cela passe par la compréhension et la mise en place d'un certain nombre de principes et de règles de vie.

Règle n°1 : Droit au plaisir

Mon volley, c'est mon plaisir ainsi que celui des autres licenciés. On doit le **respecter et réciproquement**.

C'est s'amuser, vivre des joies et des émotions fortes

C'est être avec des amis et se faire de nouveaux amis

C'est apprendre à faire partie d'une équipe

C'est apprendre à gagner et à perdre.

Règle n°2 : Droit au respect

Comme tout le monde, j'ai droit au respect de chacun : mes coéquipiers, mes éducateurs/entraîneurs, mes supporters/spectateurs.

Règle n°3 : Droit à la différence

Je ne peux pas être un professionnel, mais je peux le devenir.

Peu importe ma religion, ma culture, mon niveau sportif, nous sommes tous à égalité au sein du club.

Règle n°4 : Droit à la responsabilité

J'ai aussi sur le terrain, comme dans la vie de tous les jours, des obligations et des devoirs :

- politesse envers les éducateurs, les dirigeants du club, les autres joueurs et les personnes qui m'entourent

- soin du matériel et des locaux (taper les ballons de volley au pied les abime)

Je m'engage à participer à un maximum de tournois, à respecter les horaires d'entraînements et à prévenir suffisamment tôt d'une absence à un entraînement comme à un match/tournoi.

Je m'informe des dates et heures de convocation aux matchs à la fin de chaque entraînement.

Règle n°5 : Devoir de respect

Je représente un sport, un club, une équipe donc je dois par mon attitude, **être porteur de certaines valeurs** : convivialité, respect de l'adversaire et de mon entourage, de l'arbitre.

Je me comporte en vrai sportif et joue avec fair-play.

Je me dois d'avoir des **attitudes positives** à l'entraînement, à savoir :

- avoir envie de progresser, encourager et aider les nouveaux à progresser

- ne pas critiquer ce que fait l'autre et ne pas rejeter la faute sur les autres

- respecter les consignes, accepter les remarques des éducateurs/entraîneurs : toute insulte, propos vulgaires ou mauvais comportement pourra conduire à l'exclusion de l'entraînement

- m'organiser et tenir mes engagements.

Règle n°6 : Devoir de citoyen

A mon arrivée, je salue tout le monde au gymnase, parents, copains, entraîneurs.

La salle de sport est l'endroit où je joue avec mon équipe. J'en prends soin, mes chaussures et mes affaires sont propres.



CHARTRE DU VOLLEYEUR ET DE SON ENTOURAGE

A l'entraînement et en match, **je donne le meilleur de moi-même, victoire ou défaite, j'apprends.**

Si je respecte les règles, l'arbitre, mon entourage et mes adversaires, que je gagne ou que je perde, j'ai droit au respect.

Règle n°7 : Devoir de bonne présentation

Je me présente toujours avec ma tenue de sportif, à savoir : chaussures, genouillères, vêtements de sport, cheveux attachés si besoin et ma bouteille d'eau ou gourde (que je pose à côté du terrain).

Je jette mes déchets et ne laisse rien derrière moi.

Je mâche les chewing-gums à l'extérieur de la salle de sport.

Je n'ai pas de portable lors des entraînements (celui-ci sera rangé au vestiaire au début de l'entraînement)

Je ne m'absente pas du terrain ou du gymnase sans l'autorisation de l'éducateur/entraîneur.

Je rejoins mon groupe rapidement devant l'entraîneur pour écouter son discours (consignes d'entraînements, horaires...).

Je range le matériel à la fin de chaque séance (poteaux, filets, plots ...) et participe au comptage des ballons.

Je **participe à au moins deux actions** du club (arbitrages, organisation de tournois, partenariats, évènements ponctuels en salle ou à l'extérieur) afin de faire partie intégrante du développement de mon club.

Règle n°8 : Place du parent

Je ne dépose pas et ne récupère pas mon enfant sur le parking de la salle, je descends vérifier l'accueil et signaler ma présence.

Je m'intéresse au calendrier des tournois et matchs de mon enfant et j'essaie, dans la mesure du possible et des besoins, de l'accompagner lors des rencontres à l'extérieur ou d'aider à la réception des tournois à domicile.

Les éducateurs sont à la disponibilité des parents pour exposer (et non justifier) les choix avant ou après les entraînements, mais jamais pendant les séances ou devant les athlètes.

Règle n°9 : Participation à la vie du club

Je viens assister à l'Assemblée Générale qui se déroule une fois par an et essaie de me rendre disponible lors des manifestations organisées par le club.

A CAEN, le

Nom, prénom, signature du licencié

Nom, prénom, signature du responsable légal

Nous, dirigeants, éducateurs, cadres de l'ASPTT CAEN, comptons sur vous, adultes, parents, enfants, pour que soient appliquées ces règles de base qui régissent toute vie sportive dans un club.

***Le club se doit d'être un service d'accueil du plus grand nombre. Toutefois :**

A. Cet accueil ne pourra se faire qu'en relation avec les capacités d'encadrement et les moyens dont dispose le club.

B. De même, il ne peut se faire au détriment de la qualité de l'entraînement, qualité nécessitée par la volonté et le devoir de formation qui nous incombent afin de permettre aux plus jeunes de pouvoir renouveler les effectifs de nos équipes.

C. La formation de tous ne saurait ainsi se faire au détriment de la formation de nos meilleurs joueurs et joueuses. Des moyens d'encadrement et/ou d'organisation doivent être trouvés pour permettre à tous de recevoir la formation qu'ils méritent en fonction de leurs propres capacités.